



Our Reference: OTP-CR-332/20

The Hague, Tuesday, 21 July 2020

Dear Sir/Madam,

On behalf of the Prosecutor, I thank you for your communication received on 17/06/2020, as well as any subsequent related information, concerning the situation in the Democratic Republic of the Congo (DRC).

As you probably know, the Office is now investigating the situation in the DRC. In June 2003, in response to various communications, the Prosecutor identified the situation as a priority for his Office. In April 2004, the DRC formally referred the situation of the DRC to the Prosecutor. In June 2004, the Prosecutor announced his decision to open an investigation into the situation in the DRC. In making his announcement, the Prosecutor underscored his intention to focus on the perpetrators most responsible for crimes within the jurisdiction of the Court now being committed in the DRC.

We thank you for the information you submitted. The information will be added to our collection of information on the DRC, analyzed and transmitted to the relevant staff members of the Office for appropriate action.

We thank you for your interest and support. If you would like to learn more about the ICC, please consult our website at www.icc-cpi.int. For more information on how the Office carries out analysis of information, please see our policy paper and the annex to that paper, on the Office webpage at the website above. Thank you once again for your communication

Yours sincerely,

Fannie Lafontaine
Fannie.Lafontaine@fd.ulaval.ca

Mark P. Dillon
Head of the Information & Evidence Unit
Office of the Prosecutor



Notre référence: OTP-CR-332/20

La Haye, mardi 21 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Au nom du Procureur, je vous remercie de votre communication reçue le 17/06/2020, ainsi que de toute autre information connexe concernant la situation en République démocratique du Congo (RDC).

Comme vous le savez peut-être déjà, le Bureau du Procureur enquête actuellement sur la situation en RDC. En juin 2003, par suite aux diverses communications portant sur ce sujet, le Procureur a indiqué que la situation en RDC devenait prioritaire pour son Bureau. En avril 2004, la situation en RDC a été déférée officiellement au Procureur par le gouvernement de ce pays et en juin 2004, le Procureur a annoncé sa décision d'ouvrir une enquête sur cette situation. Lorsqu'il en a fait l'annonce, le Procureur a souligné son intention de viser les personnes portant la plus grande responsabilité des crimes commis actuellement en RDC et relevant de la compétence de la Cour.

Je vous remercie des renseignements que vous nous avez transmis. Nous les ajouterons à notre collection d'informations sur la RDC et nous en ferons l'analyse avant de les transmettre aux employés du Bureau du Procureur qui prendront les mesures appropriées.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien à l'égard de la Cour. Si vous désirez en apprendre davantage sur la Cour, vous pouvez consulter notre site Web, au www.icc-cpi.int. Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont le Bureau du Procureur effectue l'analyse des renseignements, vous trouverez notre document directif et son annexe sur la page Web du Bureau du Procureur qui peuvent être consultés à partir du lien indiqué précédemment.

En vous remerciant de nouveau de votre communication, je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir mes salutations cordiales..

Fannie Lafontaine
Fannie.Lafontaine@fd.ulaval.ca

Mark P. Dillon
Chef de l'unité des informations et
des éléments de preuve
Bureau du Procureur